RCS : ST PIERRE DE LA REUNION
Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00167
Numéro SIREN : 389 101 080
Nom ou dénomination : ECOBUS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 2954

ECOBUS

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros

Siège social : 27 rue Lambert

Zone Industrielle du Bel Air

SAINT-LOUIS (Réunion)

389 101 080 RCS SAINT-DENIS

GREFFE DU COMMERCE
26 JUIL. 2021
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
SAINT-PIERRE (REUNION)

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le cinq novembre,

A seize heures trente,

Au siège social,

La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, représentée par Monsieur Loqman MOOLAND, agissant en qualité d'associé unique de la société ECOBUS, propriétaire de la totalité des 150 000 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune composant le capital social, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Monsieur Loqman MOOLAND, gérant, est présent.

L'Associé unique constate que la société EXA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée, est absente et excusée.

Monsieur Loqman MOOLAND expose que, suite à la décision de l'associé unique en date du 1er octobre 2019, Monsieur Yannick HAMONOU, titulaire de la capacité professionnelle, assure les fonctions de gestionnaire de transport de la société ECOBUS dans le cadre du groupe d'entreprises formé par la famille MOOLAND.

L'associé unique a pris acte du départ de Monsieur Yannick HAMONOU du groupe MOOLAND avec effet à compter de ce jour.

Il convient donc de confier cette fonction à un nouveau gestionnaire de transport à compter de ce jour. L'associé unique propose la nomination à ce poste de Monsieur Mathieu TURPIN.

Puis l'associé unique rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un gestionnaire de transport au lieu et place de Monsieur Yannick HAMONOU,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique indique que Monsieur Mathieu TURPIN est titulaire de la capacité professionnelle en "transport de voyageurs par route" délivrée par la Préfecture de la Réunion en date du 1er décembre 2018 et qu'il est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée auprès de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société mère de la société ECOBUS.

En conséquence, il peut assurer la fonction de gestionnaire de transport au sein de la SARL ECOBUS dans le cadre du groupe des entreprises formé par la famille MOOLAND.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, désigne Monsieur Mathieu TURPIN domicilié 1, Impasse des Lys Bois Court 97418 LA PLAINE DES CAFRES, titulaire de la capacité et de l'honorabilité professionnelle, en qualité de gestionnaire de transport de la SARL ECOBUS, à compter du 05 novembre 2020, suite au départ de Monsieur Yannick HAMONOU.

L'associé unique délègue à Monsieur Mathieu TURPIN les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associé unique et la gérance, et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique,
TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA représentée par Monsieur Loqman MOOLAND

La gérance,
Monsieur Loqman MOOLAND.